



NYMPHÉA 2006 - 7^{ème} édition

Concours pour une industrie respectueuse de l'eau

REMISE DES PRIX AUX LAUREATS 2006

Jeudi 28 septembre 2006, les 13 entreprises du département lauréates du prix Nymphéa ont été récompensées. Josiane Bernard, vice-présidente chargée de l'environnement et de l'écologie urbaine, leur a remis leur prix.

Premier temps fort de la 4^{ème} édition « Terre en Tête », avec la remise des Prix Nymphéa, concours qui récompense les entreprises du département menant une action exemplaire ou innovante dans le domaine de l'eau. Toutes les initiatives de gestion et d'organisation pour l'utilisation et la préservation de la ressource en eau pouvaient être récompensées.

Ainsi, ce concours offre aux entreprises la possibilité de faire reconnaître leurs efforts et investissements pour répondre aux préoccupations environnementales et s'intégrer dans une démarche de partenariat et de développement durable avec le Conseil général. Son jury se compose d'élus du Conseil général et de la CCIP93 ainsi que de représentants de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne.

Catégorie Trophée

L'entreprise **Tirelios, à Epinay-sur-Seine**, développe les films long-métrage, publicitaires et court-métrage. Elle a obtenu le Trophée pour son choix innovant de traitement des eaux industrielles en zéro rejet au réseau d'assainissement, ce qui représente un investissement important pour cette entreprise de 52 employés.

D'autre part, la mise en place d'équipements a également permis de réduire de plus de 20 % la consommation d'eau dans ses ateliers.

Catégorie nouveaux labels

Un Label d'Argent est décerné à deux entreprises :

Béton de France à Aubervilliers et **PSA Peugeot-Citroën à Aulnay-s/s Bois**.

Un Label de Bronze revient à **SOGEG** (fabrication de circuits imprimés) à **Aulnay-s/s Bois**.

Le Label récompense la continuité et la permanence des efforts menés par les lauréats en matière de traitement des eaux issues de leur activité.

Les catégories de label sont fonction du nombre d'années durant lesquelles les actions ont été menées : label de bronze (5 ans), d'argent (10 ans), de vermeil (15 ans) et d'or (20 ans).

Reconduction de labels

Les Labels d'Argent ont été reconduits aux entreprises suivantes :

Air France (rénovation de moteurs d'avion) / **Villion et Fils** (orfèvrerie) / **Eurocopter** (aéronautique) et **Argenture de Romainville** (argenture).

Les Labels de Bronze ont été reconduits aux entreprises suivantes :

Marlène Edith Dupont (création et restauration d'objets) / **Metallium** / **SNEM** / **OA France polychrome** (traitement de surface) et **SITREM** (traitement de déchets hydrocarburés).

Bobigny, le 28 septembre 2006

Relations media :

Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Marjorie Faucompré : Tél. : 01.43.93.94.26 / 06.19.50.93.56 - Fax : 01.43.93.94.55

e-mail : mfaucopre@cg93.fr